TERRITOIRE DU RUANDA URUMDI SERVICE DU TRAVAIL

110101		
	1111	
1608		

Usumbura, le ler mars 1958

OBJET:

Recrutement .-

N° 222/321/012111

TRANSMIS copie pour information à -Messieurs les Résidents (deux)

-Messieurs les Administrateurs de Territoire

Moinon

AN recrutery fout

1

Consécutivement à ma lettre n° 222/..../.... la proportion de recrues pouvant être célibataires est depuis le ler septembre 1957 de 40 %.

C'est donc par erreur que la licence vous accor-dée pour l'année 1958 (n°...../58) stipule "Toutefois trente pour cent du contingent des recrues pourront être célibataires".

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération

Pour le Vice Gouverneur Général Goovorneur du Ruanda Urundi p.o. Le Chef du Service du Travail J.QUENON-

Inspecteur Principal